

## Réglementation : Julie Dickson adresse une nouvelle mise en garde

« Les modifications à la réglementation actuelles sont nécessaires », selon la surintendante des institutions financières Julie Dickson, qui a fait une nouvelle mise en garde à l'industrie canadienne dans une récente allocution à Toronto.

La numéro un du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) souhaite que les assureurs combattent avec vigueur les lacunes de leur réglementation, comme l'ont fait les banques. C'est ce qu'elle a affirmé dans un discours prononcé le 29 avril, devant le Conseil canadien de la réassurance, à Toronto.

À titre d'exemple, Mme Dickson dit avoir entendu parler d'une société de réassurance étrangère qui n'a pas reçu de lettre de surveillance de son régulateur depuis plus de cinq ans. « De toute évidence, si cette pratique est courante dans certains pays, il faut resserrer la surveillance de l'assurance à l'échelle internationale. De plus, même si la récente crise financière a surtout frappé les banques, il ne faut pas oublier que la plus importante société d'assurance au monde est au cœur de la tourmente. Les assureurs ont donc un rôle à jouer en réglementation », dit-elle.

La surintendante veut aussi modifier la réglementation de réassurance canadienne pour la rendre plus transparente. De plus, Mme Dickson souhaite uniformiser les règles du jeu entre réassureurs canadiens et étrangers.

Des modifications réglementaires ont aussi été proposées pour mieux harmoniser les exigences de capital entre le secteur des assurances de dommages et celui de l'assurance vie. À l'heure actuelle, les assureurs vie assument des frais minimaux de capital fondés sur les exigences brutes, pour tenir compte du fait qu'une société pourrait céder la totalité de ses polices et ne disposer d'aucuns capitaux pour couvrir son risque opérationnel. De leur côté, les assureurs de dommages assument des frais au titre du risque de crédit de contrepartie. Mme Dickson veut que les deux secteurs respectent des exigences similaires pour les risques encourus.

Par conséquent, elle affirme que les assureurs de dommages doivent s'attendre à assumer des frais minimaux de capital en respect du Test du capital minimal (TCM). Les assureurs vie doivent pour leur part s'attendre à ce que des frais de risque de contrepartie soient instaurés dans le Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE). « La portée et le niveau des frais feront l'objet d'échanges avec le secteur au cours de l'année », a assuré la surintendante.

Deux autres aspects retiennent son attention. Tout d'abord, elle estime que les rentes sont particulièrement exposées au risque de tarification erronée et d'incertitude visant l'anti-sélection. La probabilité que les rentiers dépassent l'espérance de vie prévue par les assureurs inquiète Mme Dickson. Ensuite, elle juge que le non-appariement des actifs et des passifs est problématique compte tenu de la nature à long terme de ce secteur et de ces risques.

Dans un autre discours prononcé au Forum d'invitation sur les services financiers à Cambridge en Ontario, jeudi, la surintendante a réagi aux restrictions que souhaitent imposer certains pays aux institutions financières considérées comme étant trop grosses pour faire faillite. Elle dit douter qu'on puisse imposer un traitement particulier à une institution financière selon son risque. Elle croit que de telles règles, censées limiter les risques systémiques, entraîneraient d'autres risques. En fait, le BSIF milite plutôt en faveur de la contingence de capital, une forme d'auto-assurance intégrée à la structure de capital de l'institution, a indiqué Mme Dickson.

## Fort redressement au 1<sup>er</sup> trimestre chez Intact

C'est un virage à 180 degrés que vient d'afficher Intact Corporation financière à son premier trimestre 2010 comparativement à la même période en 2009. D'une perte nette de 36,3 millions de dollars (M\$) au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, l'assureur a dégagé un bénéfice net de 119,7 M\$ pour la même période en 2010.

Ce revirement extrême découle de deux raisons principales, a expliqué à *FlashFinance.ca*

**Charles Brindamour**, président et chef de la direction d'Intact Corporation financière, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, tenue mercredi à Montréal. La température clémente et la hausse généralisée des tarifs ont fait exploser les bénéfices.

Le ratio des sinistres global a été de 62,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 comparativement à 70,7 % en 2009. Le ratio combiné en a ainsi profité. Il est passé de 99,2 % en 2009 à 93,2 % en 2010. Les résultats techniques ont donc affiché une forte amélioration : Intact a dégagé un profit technique de 69 M\$ pour la période observée, comparé à 7,9 M\$ en 2009. Pour leur part, les primes directes souscrites ont progressé de 5,2 % pour totaliser 914,3 M\$, en hausse de 45,5 M\$ par rapport à la même période l'an dernier.

M. Brindamour affirme que la hausse tarifaire s'est fait sentir dans la plupart des segments d'affaires. En assurance habitation, il dit même observer une hausse généralisée au Canada. Chez Intact, ce segment a laissé un bénéfice au cours des deux derniers trimestres. L'habitation a ainsi dégagé un ratio combiné de 87,8% au 1<sup>er</sup> trimestre de 2010 comparativement à 112 % pour le même trimestre en 2009.

En assurance aux entreprises, le ratio combiné s'est aussi amélioré en ce début d'année. Il a été de 90,9 % comparativement à 94,1 % en 2009. M. Brindamour y voit un signe avant-coureur d'un marché dur, alors que les tarifs pointent en hausse. Le rapport de gestion d'Intact révèle d'ailleurs que des assureurs ralentissent leurs activités dans ce segment. « La contraction du capital nous a ouvert des portes par exemple dans les segments des restaurants et des condos », a révélé M. Brindamour. Le rapport de gestion d'Intact révèle que la société compte sur plus de 865,5 M\$ de capital excédentaire à la fin du premier trimestre 2010 et une capacité d'acquisition de 1,1 milliard de dollars (G\$).

<b>Ratios financiers par trimestre (T) en %</b>		
<b>Autos particuliers</b>	<b>T1 2010</b>	<b>T1 2009</b>
Sinistres	70,8	71,9
Frais	26,2	24,2
Combiné	97	96,1
<b>Biens particuliers</b>		
Sinistres	52,6	78,6
Frais	35,2	33,4
Combiné	87,8	112,0
<b>Total particuliers</b>		
<b>Combiné</b>	<b>94,0</b>	<b>101,0</b>
<b>Autos entreprises</b>	<b>T1 2010</b>	<b>T1 2009</b>
Sinistres	64,4	60,7
Frais	30,6	27,4
Combiné	95,0	88,1
<b>Biens &amp; responsabilités entreprises</b>		
Sinistres	50,9	61,8
Frais	38,3	34,8
Combiné	89,2	96,6
<b>Total entreprises</b>		
<b>Combiné</b>	<b>90,9</b>	<b>94,1</b>

## Bon début d'année pour les assureurs vie

**Les quatre plus grands assureurs vie du Canada ont connu un bon début d'année, présentant tous un bénéfice net en hausse lors du premier trimestre de 2010, comparé à la même période en 2009.**

Ainsi, la **Financière Manuvie** a présenté un bénéfice net de 1,1 G\$ au premier trimestre de 2010. À la même période de 2009, elle avait présenté des résultats complètement à l'opposé avec une perte de 1,1 G\$. L'assureur attribue ces résultats de début d'année à la vigueur des économies canadienne et asiatique, ainsi qu'à la reprise aux États-Unis. L'amélioration de ses résultats de placement est aussi entrée en ligne de compte.

À la **Financière Sun Life**, le bénéfice net est de 409 M\$ pour le premier trimestre de 2010, comparé à une perte de 213 M\$ enregistrée durant la même période en 2009. L'assureur attribue ce résultat à l'amélioration des conditions des marchés boursiers et du crédit et aux multiples gains enregistrés par ses divisions dans la plupart des marchés où il est présent.

**Great-West Lifeco** a présenté un bénéfice net de 441 M\$ en ce début de 2010. Au premier trimestre de 2009, elle avait affiché un bénéfice de 326 M\$. Great-West dit avoir

bien réussi dans tous les marchés où elle est présente. Toutefois, le marché canadien a contribué à son essor grâce à deux produits. La société de portefeuille rapporte ainsi que les souscriptions de ses produits d'assurance vie individuelle sans participation ont augmenté de 41 % au cours du trimestre par rapport au premier trimestre de 2009. De plus, les souscriptions de ses polices d'assurance vie entière avec participation ont augmenté de 38 % par rapport à 2009.

Pour sa part, l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers** a rapporté un bénéfice net de 60,3 M\$ au premier trimestre de 2010. À la même période en 2009, son bénéfice net était de 46,2 M\$. L'assureur a toutefois atteint un niveau record pour ses primes et dépôts, qui ont atteint 1,8 G\$ au 31 mars 2010, une hausse de 46 % par rapport au 31 mars 2009. Tous ses secteurs ont contribué à cette hausse, mais encore plus le secteur de la gestion du patrimoine, qui a enregistré des ventes nettes records de fonds de placement au cours du dernier trimestre. L'Industrielle Alliance attribue sa rentabilité à la hausse des marchés boursiers au cours de la dernière année, à ses bons résultats en assurance auto et habitation, aux bons résultats techniques de la plupart de ses garanties d'assurance vie et maladie et à un gain résultant de l'évolution favorable de l'écart entre la juste valeur des instruments de dette et celle de l'actif sous-jacent.

## Ce qui se dit...

### DSF renouvelle un important contrat

**Desjardins Sécurité financière** (DSF) a renouvelé le contrat qui la liait avec le régime d'assurance collective des 35 000 employés et retraités du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. « Cette nouvelle entente comprend des mesures novatrices qui optimiseront l'efficacité opérationnelle de chaque partie, ce qui aura un effet bénéfique pour les adhérents, les administrateurs et le régime lui-même. Pour soutenir l'entente, DSF accroîtra substantiellement le nombre de ses employés et de ses services dans cette province », a expliqué **André Simard**, vice-président des ventes de DSF. Le renouvellement de l'entente s'est fait le 1<sup>er</sup> avril dernier, mais DSF l'a fait connaître jeudi.

### Un cabinet de Longueuil se joint à Intergroupe

**Intergroupe** a recruté un deuxième membre en moins de deux semaines. **AGMA Assurances**, un cabinet établi à Longueuil, s'est joint à la bannière mercredi. Dans la dernière semaine d'avril, **Regroupement Assurance Plus**, établi à Verchères, s'était aussi joint à la bannière. Intergroupe compte maintenant 101 membres et 133 points de vente.

### Les Canadiens ont ouvert plus de 4 millions de CELI

Le gouvernement du Canada a révélé mercredi dernier que les Canadiens ont ouvert 4,6 millions de comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) en 2009. Ainsi, près de 18 milliards de dollars (G\$) y étaient déposés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, le ministre des Finances **Jim Flaherty** a lancé une consultation visant à faire approuver certaines modifications au CELI. Il veut interdire les opérations de transfert d'un actif à partir de comptes enregistrés ou non enregistrés vers un CELI. Tout revenu de placement qui sera attribuable à ce type d'opération sera traité comme un revenu imposable normal, soit à un taux de 100 %. Ensuite, le revenu qui proviendra de cotisations excédentaires sera aussi imposé à un taux de 100 %. Cette mesure sert à éviter qu'un individu obtienne à l'intérieur d'une courte période un taux de rendement qui compense la pénalité mensuelle de 1 % du montant excédant. Enfin, le revenu qui découle de placements interdits ou non admissibles sera imposable aux taux normaux de l'impôt fédéral et provincial.

### Le BAC officialise un service d'urgence destiné aux consommateurs

Le **Bureau d'assurance du Canada** (BAC) a profité de la Semaine de la protection civile pour annoncer l'instauration d'un service pancanadien destiné à informer les sinistrés lors de catastrophes naturelles ou accidentelles. Avec la collaboration des autorités civiles, le BAC déploiera sur le lieu même des catastrophes et une unité mobile d'aide à la communauté. Des experts en assurance aideront les gens à s'y retrouver quant à la couverture de leur police d'assurance.

Ce service a déjà été offert dans le passé, rapporte **Robert Tremblay**, directeur principal recherche au siège social du BAC. Il a été déployé à trois reprises en 2009 afin de

répondre aux questions des victimes des incendies de forêt en Nouvelle-Écosse, des tornades en Ontario et des tempêtes de grêle en Alberta. « Il s'agit en fait de formaliser et structurer un service déjà offert, dans le cas d'un potentiel important de réclamations en volume et en argent ». Le BAC souhaite ainsi contrer les changements climatiques qui entraînent une hausse de la fréquence et de la sévérité des catastrophes naturelles.

## Nouvelles normes comptables : Ottawa consulte l'industrie

Le **Bureau du surintendant des institutions financières** (BSIF) vient de publier pour commentaires une révision de ses directives en matière de comptabilité. Cette consultation a lieu en prévision de l'application des normes internationales d'information financière (NIIF, mieux connues sous leur acronyme anglais IFRS) dès janvier 2011. Assureurs et banques sont touchés par la première tape de cette révision qui vise le provisionnement des prêts, l'option de la juste valeur, la titrisation et les assurances. « Cette première étape englobe aussi les lignes directrices sur les normes de divulgation annuelle », écrit le BSIF dans un sommaire publié le 30 avril.

Dans un deuxième temps, Ottawa s'attaquera aux autres lignes directrices en matière de comptabilité, dont la comptabilisation des accords de financement de projets, la déclaration des instruments dérivés et la divulgation des sources de bénéfices des assureurs vie. Les institutions financières doivent faire part de leurs observations au BSIF d'ici le 15 juin 2010.

## La marée noire pourrait coûter cher aux assureurs

La marée noire qui pollue le golfe du Mexique pourrait coûter cher aux assureurs. Selon le réassureur **Partner Re**, les pertes assurables couvertes par le sinistre pourraient dépasser le milliard de dollars. Le réassureur s'attend lui-même à devoir verser entre 60 et 70 M\$ en lien avec cette catastrophe. **Swiss Re** croit pour sa part que les pertes assurables pourrait atteindre 3,5 G\$. Le réassureur s'attend à devoir déboursier 200 M\$ pour couvrir les risques qu'il a assurés dans cette région.

De son côté, **John G. Nevius**, procureur et associé de la firme d'avocats **Anderson Kill & Olick**, établie à New York, et expert en matière d'assurance liée à l'environnement, s'attend aussi à ce que les assureurs aient à déboursier beaucoup d'argent. Il souligne que de nombreuses poursuites judiciaires ont déjà été déposées en lien avec la marée noire, ce qui pourrait faire hausser le nombre de réclamations en assurance responsabilité. Des réclamations pour interruption d'affaires pourraient aussi être déposées, dit-il, sans compter celles pour le nettoyage. « Des litiges légaux majeurs sont à prévoir concernant les couvertures en responsabilité étant donné l'ampleur du désastre et des enjeux impliqués, comprenant la pêche et le tourisme dans le secteur », dit M. Nevius. Il compare même la situation avec les pertes encourues lors du passage de l'ouragan Katrina en 2005, tout en faisant remarquer que les batailles judiciaires qui y sont liées ne sont pas encore terminées.

## Fonds communautaire : Aviva Canada double sa participation

Étant donné le succès qu'elle a connu l'an dernier avec son Fonds communautaire, **Aviva Canada** a décidé de répéter l'expérience. Toutefois, l'assureur va un cran plus loin : il double le montant qui sera remis aux organismes communautaires. Ainsi, Aviva remettra 1 M\$ en 2010 comparativement à 500 000 \$ en 2009. L'an dernier, l'assureur avait reçu plus de 2 000 candidatures d'organismes voulant être parrainés par le Fonds communautaire.



### Dominic Paquette relèvera le Grand Défi Pierre Lavoie les 18, 19 et 20 juin 2010

« Je tiens à remercier toutes les personnes et entreprises qui voudront nous appuyer moi et mes coéquipiers dans cette aventure. Ce qui nous permettra de réaliser nos objectifs et de faire du Défi un grand succès. » — Dominic Paquette



Pour faire vos dons : [www.legdpl.com](http://www.legdpl.com) (VOIR L'ÉQUIPE PARTENAIRE-CONSEILS)  
ou : 450-973-2424, poste 200 ou : [dominic.paquette@partenaire-conseils.com](mailto:dominic.paquette@partenaire-conseils.com)

## Ceux qui bougent...

- Le **Groupe financier Peak** vient d'embaucher **Jean Carrier** au poste de vice-président de la conformité pour l'ensemble des filiales de l'entreprise. M. Carrier effectue un retour dans le secteur privé puisqu'il œuvrait depuis plus de trois ans à l'**Autorité des marchés financiers** à titre de directeur adjoint aux inspections. Membre de l'**Ordre des comptables agréés**, M. Carrier œuvre dans l'industrie des services financiers depuis quelque 25 années ayant occupé des fonctions stratégiques dans diverses sociétés. Il prendra le relais de **Guy Roby**, qui occupait le même poste, et qui entame sa retraite. **Robert Frances**, le PDG de Peak, voit dans la venue de M. Carrier un atout pour harmoniser la conformité aux bonnes pratiques d'affaires et la profession de conseiller indépendant. À l'Autorité, le poste de directeur adjoint aux inspections, rattaché à la direction générale du contrôle des marchés et des affaires juridiques, demeure à pourvoir.
- **Logiciels Deltek** a embauché **Brent P. Cuthbert** au poste de directeur des ventes et de mise en marché. M. Cuthbert travaillait auparavant chez **Custom Software**. Il a aussi travaillé chez **Technologie Keal** et **Power Broker**.

## Avis et jugements disciplinaires...

- **Lise Renaud**, courtière en assurance de dommages, a été suspendue pour une période d'un an et s'est vue imposer des amendes totalisant 13 000 \$ par le comité de discipline de la **Chambre de l'assurance de dommages**. Auparavant, elle avait été reconnue coupable de 13 chefs d'accusation. De plus, le comité de discipline lui a imposé une limitation permanente d'exercice en lui interdisant d'agir directement ou indirectement dans la gestion des comptes clients, limitation qui s'appliquera lors de la reprise de ses activités.

Elle avait été accusée d'avoir omis de placer les intérêts de ses clients avant les siens. Les infractions ont été commises de juillet 2006 à novembre 2007 dans 13 dossiers, pour autant de clients du cabinet **Cyrille Taillon**, où elle œuvrait à l'époque. Le stratagème mis en place par l'accusée consistait à utiliser les crédits accumulés aux comptes clients qui pouvaient avoir été obtenus à la suite du remboursement de primes pour acquitter des comptes dus par d'autres clients ou pour effacer de mauvaises créances. En agissant ainsi, Mme Renaud se trouvait à diminuer ses comptes fournisseurs et ses mauvaises créances, ce qui lui permettait ainsi d'augmenter ses commissions et son boni de fin d'année. Les sommes détournées par l'accusée, qui étaient prélevées par petites sommes, totalisent 12 935,60 \$. Cet argent a été remboursé par l'ancien cabinet de l'intimée.

© FlashFinance.ca, une publication du Journal de l'assurance. Responsable: Hubert Roy, [hubert.roy@flashfinance.ca](mailto:hubert.roy@flashfinance.ca). La retransmission par télécopieur, courriel, internet ou par tout autre moyen est strictement interdite. Les contrevenants devront payer des frais d'abonnements supplémentaires et (ou) verront leur abonnement annulé. Pour vous abonner : [www.flashfinance.ca](http://www.flashfinance.ca)



**carrières**  
**assurance**  **ca**

**EMPLOIS DE QUALITÉ! CANDIDATS QUALIFIÉS!**

Assurez votre visibilité sur [carrieresassurance.ca](http://carrieresassurance.ca)

*L'outil indispensable dans l'industrie de l'assurance!*